

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2009

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2010 - (n° 1976)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 358

présenté par
M. Jacquat-----
ARTICLE 39

À l'alinéa 10, substituer à la dernière occurrence des mots :

« de l'article »,

les mots

« des articles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.